



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



134^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., EUA, 21-25 juin 2004

RÉSOLUTION

CE134.R5

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR ET RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2002-2003

LA 134^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le *Rapport financier du Directeur et le Rapport de l'Auditeur externe pour l'exercice 1^{er} janvier 2002-31 décembre 2003* (Document officiel 315),

DÉCIDE :

1. De transmettre le *Rapport financier du Directeur et le Rapport de l'Auditeur externe pour l'exercice 1^{er} janvier 2002-31 décembre 2003* (Document officiel 315) au 45^e Conseil directeur.
2. De noter que les états financiers pour la période biennale 2002-2003 sont présentés conformément aux Normes de comptabilité du Système des Nations Unies, ce qui a contribué à une amélioration de l'information financière et de la clarté des états.
3. De rendre hommage à l'Organisation pour les efforts qu'elle a déployés pour assurer le suivi et le renforcer la situation financière du Centre d'épidémiologie des Caraïbes, de l'Institut d'alimentation et de nutrition des Caraïbes et de l'Institut de nutrition d'Amérique centrale et Panama, notamment pour obtenir des sources d'appui supplémentaires et encourager des efforts communs en vue de l'amélioration et la mise en œuvre de stratégies destinées à améliorer leur situation financière.
4. De demander que l'OPS fasse régulièrement rapport au Comité exécutif sur les travaux du Bureau d'audit et de supervision internes de l'OPS.

./..

5. De féliciter le Directeur des efforts fructueux qu'il a réalisés pour maintenir l'Organisation dans une position financière solide.

(Septième réunion, le 24 juin 2004)